

Présentation générale

Ce document contient des références techniques et économiques utilisées pour la mise à jour des cas-types. Elles peuvent servir de base pour l'analyse de résultats observés comme pour l'étude de projets (installation, création d'atelier, modification de système, etc.).

Ces références proviennent des données observées dans les exploitations du réseau INOSYS, complétées par d'autres sources (appui technique, cotations, etc.).



Élevages ovins viande
Limousin, Poitou-Charentes, Centre-Val de Loire, Pays de la Loire et Bretagne

Référentiel technique et économique ovin viande du Centre-Ouest

CAMPAGNE 2023

RÉFÉRENCES ÉCONOMIQUES

Produits

Tableau 1

Agneaux (€/kg de carcasse)

SYSTÈME (RÉF. CAS-TYPE)	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Limousin – Brebis Limousine (SR)	8,25	8,20	7,85
Limousin-Poitou-Charentes – Agnelage de saison (SH-S6)	8,35	8,30	8,00
Limousin-Poitou-Charentes – 2 périodes d'agnelage (SHB-S5)	8,45	8,40	8,15
Poitou-Charentes – Agnelage de contre-saison (C2)	8,65	8,60	8,35
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Intensif (S2)	8,45	8,40	8,15
Pays de la Loire – Herbager (S4)	8,45	8,40	8,15
Bretagne – Prolifique (S1)	7,95	7,90	7,70



Tableau 2

Réformes (€/tête)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Limousin - Brebis races herbagères	80	75	75
Limousin - Brebis races rustiques et prolifiques	60	55	55
Limousin - Béliers	60	60	60
Poitou-Charentes - Brebis	80	75	75
Pays de la Loire-Deux-Sèvres - Brebis	80	80	78
Bretagne - Brebis	80	80	75
Ouest - Béliers	80	80	80

Tableau 3

Laine (€/kg)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Races herbagères	0,15 €	0,20 €	0,18 €
Races rustiques	0,10 €	0,15 €	0,13 €

Quantité de laine par brebis : races herbagères 2 kg, Limousine 1 kg

Tableau 4

Achat de reproducteurs (€/tête)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Agneau	440	440	430
Antenais	500	500	490
Agnelles - races rustiques	160	160	150
Agnelles - races herbagères et prolifiques	160 à 240	160 à 240	160 à 240
Pays de la Loire-Deux- Sèvres - Intensif (S2)	8,45	8,40	8,15
Pays de la Loire - Herbager (S4)	8,45	8,40	8,15
Bretagne – Prolifique (S1)	7,95	7,90	7,70

Tableau 5

Cultures (€/tonne)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Céréales (cession interne)	180 €	280 €	210 €
Méteil (cession interne)	200 €	300 €	230 €
Blé	190 €	300 €	230 €
Mais	185 €	310 €	230 €
Tournesol	420 €	630 €	510 €
Colza	450 €	630 €	540 €



Charges opérationnelles

Tableau 6

Approvisionnements surfaces (année civile et campagne végétale : juin 2022 à mai 2023)

SEMENCES	2023 ANNÉE CIVILE	2023 CAMP. VÉGÉTALE	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Céréales /kg	0,90 €	0,75 €	0,75 €	0,80 €
Pois / kg	1,40 €	1,40 €	1,40 €	1,40 €
Prairies /ha	170 €	170 €	150 €	157 €
Luzerne /ha	320 €	310 €	310 €	313 €
Mais /ha	220 €	200 €	200 €	207 €

ENGRAIS ET PRODUITS DE TRAITEMENTS	2023 ANNÉE CIVILE	2023 CAMP. VÉGÉTALE	2022	MOYENNE 2021 À 2023
N (€/unité)	1,8 €	2,4 €	2,7 €	1,9 €
P (€/unité)	1,8 €	2,1 €	2,3 €	1,8 €
K (€/unité)	1,1 €	1,4 €	1,3 €	1,0 €
Amendements (marne, épandage compris, €/tonne)	47 €	47 €	39 €	38 €
Traitement maïs (€/ha)	100 €	100 €	95 €	97 €

FOURNITURES POUR FOURRAGES (€/HA)	2023 ANNÉE CIVILE	2023 CAMP. VÉGÉTALE	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Ficelle/ha (3 kg/ha)	15 €	15 €	14 €	13 €
Plastique enrubannage/ha	70 €	70 €	90 €	80 €
Bâche ensilage/ha (10 à 13 kg/ha)	27 €	27 €	27 €	25 €

Tableau 7

Alimentation

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Céréales autoconsommées (€/tonne)	180	280	215
Céréales achetées (€/tonne)	230	330	265
Tourteau soja (€/tonne)	565	560	525
Tourteau colza (€/tonne)	420	440	405
Complémentaire azoté (€/tonne)	490	500	465
Aliment complet agneau (€/tonne)	410	420	385
Minéraux (€/kg)	0,90	0,92	0,86
Poudre de lait (€/kg)	2,8	3,2	2,85

Tableau 8

Frais de reproduction

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Eponge & PMSG (€/brebis)	5,0	5,0	5,0
IA en mélange (€/brebis)	6,5	6,5	6,5
IA en paternité (€/brebis)	10,0	10,0	10,0
Mélatonine (€/brebis)	5,1	5,1	5,1
Echographie avec dénombrement (€/brebis)	1,2	1,2	1,2
Echographie sans dénombrement (€/brebis)	0,9	0,9	0,9

Tableau 9

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Limousin - races rustiques	6,3	6,2	6,2
Limousin - races herbagères	8,3	8,2	8,2
Limousin-Poitou-Charentes - avec Wolfarthia	8,8	8,7	8,7
Poitou-Charentes - sans Wolfarthia	8,3	8,2	8,2
Pays de la Loire	8,0	7,9	7,9
Bretagne	6,3	6,2	6,2

Tableau 10

Frais vétérinaires (€/brebis)

	2023	2022	MOYENNE 2021 À 2023
Tonte (brebis et agneaux)/brebis	2,2	2,2	2,1
Chien (charges annuelles pour 1 chien)	550	500	515
Cotisations (appui technique, équarrissage) et ident. - forfait/élevage	280	260	265
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. - forfait/brebis – Lim.-PC-PL	1,62	1,62	1,62
Cotisations (GDS, équarrissage) et ident. - forfait/brebis – Bretagne	2,32	2,32	2,32
Frais de commerc. et certification - Lim.-PC (€/brebis)	3,0	3,0	3,0
Frais de commerc. et certification – PL-Bzh (€/brebis)	4,0	4,0	4,0
Petit matériel (€/brebis)	1,9	1,9	1,8
Paille (€/tonne) – Limousin	95	95	92
Paille (€/tonne) – Poitou-Charentes, Pays de la Loire et Bretagne	75	75	72



Capital mobilisé par l'atelier

Tableau 11

Capital bâtiment (prix neuf)

	2023	2022
Bergerie avec aménagements (€/m ²)	220 €/m ²	220 €/m ²
Coût/brebis logée avec couloirs d'alimentation et de circulation	700 €/brebis	700 €/brebis
Tunnel isolé/m ² avec couloir tracteur	190 €/m ²	190 €/m ²
Tunnel isolé/m ² sans couloir tracteur	120 €/m ²	120 €/m ²
Bâtiment stockage fourrage/m ² (bardé sur 3 côtés, non bétonné)	130 à 170 €/m ²	130 à 170 €/m ²
Parc de contention (selon équipement)	10 000 à 15 000 €	10 000 à 15 000 €
Cornadis/ 3 m linéaire	160 €	160 €
Cellule 250 quintaux (selon équipement)	4 500 à 6 000 €	4 500 à 6 000 €
Silo rigide (3 à 6 tonnes)	3 000 à 4 000 €	3 000 à 4 000 €
Vis d'alimentation (pour 300 agneaux)	3 500 €	3 500 €
Distributeur mobile de concentré (selon équipement)	23 000 à 30 000 €	23 000 à 30 000 €

Tableau 12

Clôtures et autres aménagements fonciers (prix neuf)

	2023	2022
Grillage (hauteur 90 cm, 1 rang barbelé, sans pose)	2,3 €/ml	2,2 €/ml
Electrique high tensile	1,8 €/ml	1,7 €/ml
Electrique mobile (kit complet en 3 fils)	2,0 €/ml	1,9 €/ml
Filet électrique (50 m)	1,7 €/ml	1,6 €/ml

Tableau 13

Capital cheptel reproducteur (€/tête)

	2023	2022
Brebis	130	120
Agnelle	150	150
Béliers	300	300
Réformes	70	70
Agneaux < 1 mois	45	45
Agneaux 1 - 2 mois	75	75
Agneaux 2 - 3 mois	110	110
Agneaux > 3 mois	130	130



RÉFÉRENCES TECHNIQUES

Alimentation

Tableau 14

Consommation annuelle de fourrage stocké et de concentré par brebis

BASSIN	AGNELAGE	CHARGEMENT INDICATIF	CONDUITE	FOURRAGE (KG MS)	CONCENTRÉ (KG BRUT)
Est	Printemps	6 brebis	Agnelage unique de printemps	150 kg	100 kg
Est	Fractionné	7 brebis	2 périodes d'agnelage, lactation de printemps à l'herbe	200 kg	150 kg
Est	Fractionné	6 brebis (hors parcours)	Système brebis Limousine (agneaux de bergerie et agnelles de reproduction)	280 kg	150 kg
Ouest	Fractionné	8 brebis	Lactation de printemps à l'herbe	230 kg	180 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Toutes lactations en bergerie	250 kg	220 kg
Ouest	Fractionné	9 brebis	Système intensif prolifique herbager, 2 périodes d'agnelage	250 kg	250 kg
Ouest	Fractionné	10-12 brebis	Système intensif fourrager	350 kg	280 kg

(Bassin Est : Limousin, Charente et Vienne, Centre ; Bassin Ouest : Bretagne, Pays de la Loire et Deux-Sèvres)

Consommation annuelle de minéraux/brebis : en plus des blocs, compter 3 à 5 kg en cas d'utilisation de tourteau et non de CAMV

Tableau 15

Consommation de concentré/agneau

Bergerie	80 à 90 kg
Complémentés à l'herbe (ou finis en bergerie)	40 à 60 kg

Tableau 16

% d'agneaux à l'allaitement artificiel

Prolificité > 2	10%
1,7 < Prolificité < 2	5%

Autres références

Tableau 17

Age à la vente des agneaux

Agneaux de bergerie	Avant 90 jours	10 %
	90 à 120 jours	60 %
	120 à 150 jours	30 %
Agneaux d'herbe	Avant 120 jours	10 %
	120 à 150 jours	60 %
	150 à 200 jours	30 %

Besoin en paille litière et production de fumier

Tableau 18

Besoin annuel en paille par brebis (agneaux compris)

Système herbager sans contre-saison	50 kg
Système herbager avec contre-saison	60 à 70 kg
Système intensif	80 à 100 kg

Production de fumier : pour la quantité de fumier disponible à l'épandage, compter 5 à 6 fois la quantité de paille apportée en litière.



AIDES

Aide ovine

Tableau 19

Montants par brebis

NATURE	CONDITIONS	MONTANT
Aide de base	Cheptel > 50 brebis	21 €
Majoration (avec transparence des parts PAC)	500 premières brebis	2 €
Aide nouveau producteur	Les 3 ^{èmes} années après la création du troupeau	6 €

ICHN

En zones défavorisées, montants majorés pour les éleveurs ovins (au moins 50% des UGB), avec un niveau variable selon le chargement (plages fixées par les départements).

Dans la limite de 75 ha primables par exploitation (avec transparence des parts PAC) :

- Une part fixe de 70 € sur 75 ha.
- Une part variable, dégressive au-delà de 25 ha et plafonnée à 50 ha. Pour les éleveurs ovins ou caprins (au moins 50 % des UGB totaux), ce montant unitaire est majoré de :
 - 10 % en zone de montagne,
 - 30 % en zone de piémont et défavorisée.

Montants unitaires de la part variable pour la plage optimale de chargement :

ZONE	CHARGEMENT	MONTANT MAJORÉ/HA
Montagne	25 premiers hectares	258
	25 hectares suivants	172
Piémont	25 premiers hectares	124
	25 hectares suivants	83
Zone défavorisée	25 premiers hectares	110,5
	25 hectares suivants	73,66

La part fixe et la part variable sont modulées en fonction du chargement.



Fiche réalisée par :

Vincent Bellet - Institut de l'Élevage - vincent.bellet@idele.fr
 Nathalie Augas - Chambre d'agriculture de la Charente - nathalie.augas@charente.chambagri.fr
 Julien Vaisset - Chambre d'agriculture de la Creuse - julien.vaisset@creuse.chambagri.fr
 Céline Clément - Service d'Élevage Ovin des Deux-Sèvres - sdeovin79@gmail.com
 Béatrice Griffault - Chambre d'agriculture de la Vienne - beatrice.griffault@vienna.chambagri.fr
 Aurélie Prieur - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - aurelie.prieurdelacombe@pl.chambagri.fr
 Carole Le Creff - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - carole.lecreff@pl.chambagri.fr
 Stéphane Migné - Chambre d'agriculture des Pays-de-la-Loire - stephane.migne@pl.chambagri.fr
 Alain Gouédard - Chambre d'agriculture de Bretagne - alain.gouedard@bretagne.chambagri.fr
 Elise Hommet - Chambre d'agriculture de l'Indre - elise.hommet@indre.chambagri.fr
 Théo Boistard - Chambre d'agriculture du Cher - theo.boistard@cher.chambagri.fr

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr

Mars 2024 - Réf. : 00 24 502 018

Conception : Beta Pictoris - Mise en page : Valérie Lochon (CRA NA) - Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Pour en savoir plus : www.inosys-reseaux-elevage.fr



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la CNE.